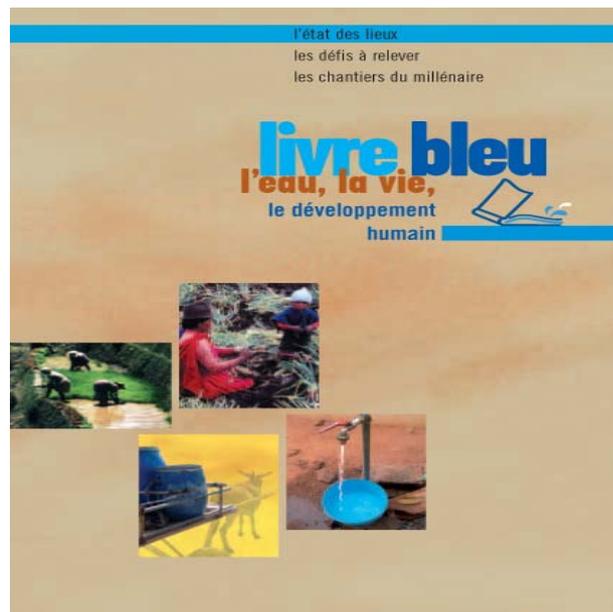




PROCESSUS LIVRE BLEU « l'eau, la vie, le développement Humain »



**ETUDE PORTANT REDACTION DU LIVRE BLEU BENIN POUR L'EAU
ET L'ASSAINISSEMENT AU BENIN**

Rapport d'investigation Zou Collines

Consultant

MGE Conseils / CREPA- Benin

Février - Mars 2008

Liste des sigles

AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	:	Approvisionnement en Eau et Assainissement
AEPHA	:	Approvisionnement en Eau Potable, de l'Hygiène et de
AEV	:	Adduction d'Eau Villageoise
AR	:	Artisan Réparateur
AUE	:	Association des Usagers d'Eau
BDI	:	Base de Données Intégrées
BPO	:	Budget Programme par Objectif
CBDIBA	:	Centre Béninois pour le Développement des Initiative à la Base
CGPE		Comité de Gestion des Points d'Eau
CLCAM	:	Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel
DAO	:	Dossier d'appel d'Offres
DDMEE		direction départementale des mines de l'énergie et de l'eau
DDMEH	:	Direction Départementale des Mines de 'Energie et de l'Hydraulique
DG Eau	:	Direction Générale de l'Eau
DGH	:	Direction Générale de l'Hydraulique
DHAB	:	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DIEPA	:	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière de l'Afrique de l'Ouest
FPM		Forage Muni de Pompe Manuelle
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HA	:	Hygiène et Assainissement
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
OMD	:	Objectifs du Millénaires pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PADEAR	:	Projet d'Assistance au Développement du secteur de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural
PADSEA	:	Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PDC	:	Plan de Développement Communal
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PHA	:	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PHAST	:	Participation à l'Transformation de l'Hygiène et de l'Assainissement
PM	:	Puits Modernes
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PMH		pompes à motricité humaine
PNHAB	:	Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base
PNLS	:	Programme National de Lutte contre le SIDA
PPTE		Pays Pauvres Très Endettés
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
SARAR	:	Estime de soi, Force d'association, Esprit d'initiative, Planification de l'action et Responsabilité
SBEE	:	Société Béninoise d'Energie Electrique
SHAB	:	Service d'Hygiène et d'Assainissement de Base
SIDA	:	Syndrome Immunodéficitaire acquis
SIS	:	Structure d'Intermédiation Sociale
SONEB	:	Société Nationale des Eaux du Bénin
VIH	:	Virus d'Immunodéficience Humaine

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Liste des annexes.....	5
Liste des figures.....	5
Liste des tableaux.....	5
1. Introduction Générale.....	6
1.1. Contexte et Justification.....	6
1.2. Objectifs et méthodologie.....	7
2. Présentation du Milieu d'étude	9
Chapitre I: Etats des lieux.....	11
1. Niveau d'équipement et taux de desserte.....	11
1.1. AEP rural.....	11
1.2. AEP urbain	13
1.3. Assainissement.....	14
2. Dysfonctionnements	15
2.1. AEP rural.....	15
2.2. AEP urbain	16
2.3. Assainissement.....	16
3. Organes de gestion des ouvrages d'eau.....	17
4. Financement du secteur de l'AEPHA par les communes	18
Chapitre II: Analyse et propositions d'actions.....	19
1. Quelques analyses de situation.....	19
1.1. Problématique de l'entretien des ouvrages d'assainissement dans les établissements publics... 19	
1.2. Qualité des eaux.....	19
1.3. Système de facturation de la SONEB.....	20
1.4. Densification du réseau de la SONEB de Bohicon.....	21
2. Analyse des politiques et stratégies.....	21

2.1. Eau potable.....	21
2.2. Hygiène et assainissement de base.....	22
3. Initiatives à capitaliser	22
3.1. Tontine pour la construction de latrines.....	22
3.2. Accès payant aux latrines publiques dans le village de Ouoghi	22
4. Forces et faiblesses du secteur.....	23
4.1. - Forces	23
4.2. Faiblesses.....	23
5. Problèmes majeurs identifiés.....	23
5.1. AEP rural	23
5.2. AEP Urbain.....	23
5.3. Assainissement.....	24
Conclusion et suggestions	25
Annexes	26

LISTE DES ANNEXES

Annexe n° 1 : Gestion et préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution	26
Annexe n° 2 : Problématique du VIH SIDA dans le secteur de l'AEPHA	27
Annexe n° 3 : Problématique du genre et développement socio-économique dans le secteur de l'AEPA	28
Annexe n° 4 : Caractéristique de la première initiative probante	29
Annexe n° 5 Caractérisation de la deuxième initiative probante	31
Annexe n° 6 : Pré caractérisation des pannes	32
Annexe n° 7 : Tableau synoptique des perceptions par rapport à l'eau.....	36
Annexe n° 8 : Tableau synoptique des perceptions par rapport à l'assainissement	38

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 : Evolution du taux de desserte en milieu rural dans le département des Collines	11
Figure n° 2 : Taux de desserte en eau dans les communes le département du Zou.....	11
Figure n° 3 : GAP à combler pour l'atteinte des OMD.....	12
Figure n° 4 : Taux de non satisfaction en eau dans les arrondissements de Djidja.....	13
Figure n° 5 : Taux de couverture en eau potable en milieu urbain en décembre 2007.....	13
Figure n° 6 : Différents modes d'évacuation des excréta	14
Figure n° 7 : taux de couverture en assainissement de base et OMD	14
Figure n° 8 : Déficit de réalisations par rapport aux OMD.....	15
Figure n° 9 : Fréquence de pannes.....	16
Figure n° 11 : Baromètre de satisfaction par rapport au service de la SONEB.....	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Budgets accordés par les communes au secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.....	18
--	----

1. INTRODUCTION GENERALE

1.1. Contexte et Justification

L'éradication de la pauvreté est liée à l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, tant dans les centres urbains que dans les petites villes et les zones rurales.

Conscients de cela, les chefs d'Etat lors du sommet mondial à Johannesburg en 2000 ont adopté les OMD à atteindre pour un développement mondial à l'horizon 2015. Parmi les objectifs énumérés, figure celui relatif au secteur de l'eau et de l'assainissement qui stipule la réduction de moitié, de la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau et aux services d'assainissement de manière équitable et durable d'ici 2015. Ceci permettrait aux pays les moins avancés d'éradiquer les maladies liées à l'eau et à la mauvaise hygiène, source de nombreux décès surtout infantiles dans nos villes et campagnes. Le Bénin a adopté les OMD en 2002. Pour relever ce défi, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise de la situation du secteur notamment sur ses aspects institutionnels ainsi que des outils pour mesurer les progrès effectués par l'action des uns et des autres avant et après l'engagement du gouvernement.

Au Bénin, depuis la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA), des efforts tangibles ont été consentis dans le domaine de l'alimentation en eau potable. Ces ont permis d'améliorer la situation de l'alimentation en eau potable aussi bien en milieu rural qu'urbain. Les grandes avancées notées sont l'équipement des villes et villages en installations hydrauliques modernes, l'augmentation du taux de desserte des populations et de gestion des services de l'eau en milieu urbain, la création depuis Janvier 2004 de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) et la mise en place des structures déconcentrés de la DG Eau.

L'évaluation sommaire du cheminement des pays vers l'échéance de 2015 fixée pour bon nombre des OMD réalisée en 2005, a révélé pour le Bénin dans le secteur de l'eau et de l'assainissement un écart important entre la situation actuelle et les objectifs à atteindre. Toute fois, elle a prouvé que les OMD peuvent encore être atteints avec le réajustement des stratégies nationales pour prendre en compte l'intervention de tous les acteurs du développement local et national et la volonté politique de l'Etat et l'appui de la communauté internationale (bailleurs de fonds, distributeurs d'eau, ONG, etc.).

Même si l'espoir est permis pour l'atteinte des OMD pour le Bénin, peut on les atteindre dans chacun des sous secteurs à savoir ceux de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ?

Peut on atteindre les OMD dans chacun des départements, les communes, les villages du Bénin. C'est tout l'intérêt de cette étude d'investigation qui permettra de prendre en compte les préoccupations des acteurs locaux puis analyser et proposer des actions concrètes.

La présente étude vise à faire le point sur l'atteinte des objectifs de développement du millénaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement du point de vue quantitatif que qualitatif en vue de développer des outils appropriés (réformes structurelles, adaptation du cadre institutionnel, organisationnel et financier) sur la base des constats majeurs relevés dans les départements sillonnés et pour assurer un environnement durable aux infrastructures réalisées.

Il est utile aussi de rappeler que le livre ne focalise uniquement ses énergies sur l'atteinte des OMD mais va au delà pour le que le service offert aux populations soit durable

1.2. Objectifs et méthodologie

1.2.1. Objectif

- Evaluer l'atteinte des OMD dans les départements du Zou et des Collines ;
- Relever les dysfonctionnements et inégalités d'accès aux services eau potable et assainissement ;
- Analyser le rôle des acteurs locaux ;
- Relever et capitaliser les bonnes pratiques constatées.

Une démarche méthodologique opérationnelle a permis à l'équipe de se rendre compte des réalités du terrain et de mieux asseoir les analyses

1.2.2. Méthodologie

Elle s'est déroulée en trois grandes étapes :

Etape 1 : Documentation et conception des outils de collecte des données

La synthèse documentaire sur le secteur de l'eau et de l'assainissement, spécifique dans les départements du Zou et des Collines;

La Conception des outils de recueil d'informations (questionnaire, guide d'entretien, guide d'observation) pour des entretiens et interviews

L'échantillonnage et critères de choix des communes à enquêter (taux de desserte, taux de pannes)

Etape 2 : collecte des données de terrain

Elle a commencé par une phase d'exploration à travers des séances de travail avec les autorités déconcentrées et locales de l'Etat, les services déconcentrés du secteur eau et assainissement pour prendre en compte les préoccupations liées à l'hygiène et à l'assainissement, les initiatives probantes développées dans le secteur et les problèmes spécifiques en présence. Ces premiers entretiens ont permis d'améliorer l'échantillon des communes préalablement identifiées.

La seconde phase, celle de l'enquête au niveau des communes retenues (Agbangnizoun, Bohicon, Djidja, Ouinhi, Dassa, Savalou, Ouèssè, Savè). Elle a consisté à l'organisation d'entretiens au niveau arrondissements, villages, localités et ménages, notamment avec les élus locaux, les organes de gestions des ouvrages, le secteur privées intervenant dans le secteur, des consommateurs ou des usagers. Comme autres méthodes de collecte d'information, nous les focus group qui ont permis de regrouper des différents acteurs stratégiques pour confronter les opinions et l'observation des infrastructures et des comportements des usagers.

Etape 3 : Traitement des données et rédaction et rédaction du rapport.

Le traitement et l'analyse des données : les informations recueillies à différents niveaux de la chaîne de gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement et au niveau des usagers ont été traitées avec le logiciel Excel et traduites sous forme de graphes et tableaux.

L'élaboration du rapport de l'étude : il s'agit ici de la présentation du diagnostic de la situation de l'eau et de l'assainissement dans le Zou et les Collines en fonction des informations collectées et celles obtenues suite au traitement. Sur la base des constats majeurs, des recommandations opérationnelles ont été faites sur les chantiers à mettre en œuvre, les réformes à engager dans le secteur, les priorités à dégager pour atteindre les OMD.

Etape 4 : atelier de validation des résultats

La présentation des résultats de l'étude : un atelier de présentation des résultats de l'étude aux différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement a été organisé.

2. PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE

Deux départements ont servi de cadre d'investigation à la réalisation de l'étude. Il s'agit du département du Zou et celui des Collines.

Le département du Zou partage avec le département des Collines, la partie centrale de la République du Bénin. Il comprend neuf (9) communes d'Abomey, d'Agbangnizoun, de Bohicon, de Covè, de Djidja, de Ouinhi, de Zangnanado, de Za-kpota et de Zogbodomey.

S'étendant sur une superficie de 5 243 km², le nouveau département du Zou occupe la zone Sud de l'ancien département du Zou et compte 423 villages regroupés en soixante seize (76) arrondissements.

Le département du Zou est une zone de plateau de 200m à 300m d'altitude. Il y règne un climat de transition entre le climat subéquatorial et le climat tropical humide du type soudano-guinéen du nord-Bénin. La moyenne pluviométrique annuelle varie entre 900 mm et 1 200 mm d'eau. La période de croissance végétative varie entre 80 jours et 100 jours. Dans le Zou, il y a deux saisons de pluies (Mars à Juillet) et de (Août à Octobre) intercalées par deux saisons sèches.

Les sols sont des terres de barre de type ferrallitique argilo-sableux fortement dégradés mais très bien drainés à faible capacité de rétention. Profonds et faciles à travailler, ils conviennent à presque toutes les cultures. On observe également des vertisols et des sols hydromorphes dans les dépressions. La végétation est dominée par une palmeraie naturelle (*Elaes guinéensis*) et des graminées, mais compte aussi quelques lambeaux de forêts classées ou forêts sacrées.

D'énormes difficultés existent en matière d'approvisionnement en eau potable. En effet, sur un effectif de 423 villages, moins d'un tiers (126 villages) disposent d'ouvrages d'eau.

Le département des Collines s'étendant sur une superficie de 13 931 km² et est constitué de six communes que sont Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Savalou et Savè. On y dénombre un total de 297 villages et quartiers de ville répartis dans 60 arrondissements.

Le département des Collines appartient à la zone de climat soudano-guinéen à 2 saisons pluvieuses avec des aléas. Le nombre total normal de jours de pluie dans l'année varie entre 80 et 110 mm. Les pluies sont inégalement réparties

Le département des Collines a un réseau hydrographique peu important. Néanmoins, quelques rivières permettent d'assurer partiellement la couverture des besoins en eau des populations. Mais, l'insalubrité de ces eaux expose les populations à de nombreuses maladies dont notamment le ver de guinée ou la dracunculose qui handicape les actifs agricoles sur une longue période de l'année. La zone abrite quelques forêts classées, fortement menacées par les actions anthropiques: la recherche de terres fertiles ; l'exploitation de bois d'œuvre et de chauffage. L'Etat a contribué à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine forestier par des plantations de teck et d'anacardier.

Le département des Collines dispose du point de vue des infrastructures sanitaires, de 38 maternités, 4 Centres de Santé de la Commune, 33 Centres de Santé d'Arrondissement et

82 dispensaires pour les 297 villages. L'approvisionnement en eau de boisson pose encore beaucoup de problèmes.

Chapitre I: ETATS DES LIEUX

1. NIVEAU D'EQUIPEMENT ET TAUX DE DESSERTE

1.1. AEP rural

Le diagramme de la figure ci-dessus présente l'évolution des taux de desserte en eau en milieu rural de 2002 à 2007 dans les six communes du département des Collines. Ces données sont obtenues auprès du service eau des collines. On note une amélioration de la desserte à l'échelle de tout le département. Cette amélioration est bien perceptible à Dassa et Savè mais mitigée au niveau des autres communes. Malgré cette amélioration entre 2002 et 2007, Savè présente l'un des plus faibles taux de desserte de la commune. Le cas de Ouèssè est critique par rapport aux autres communes.

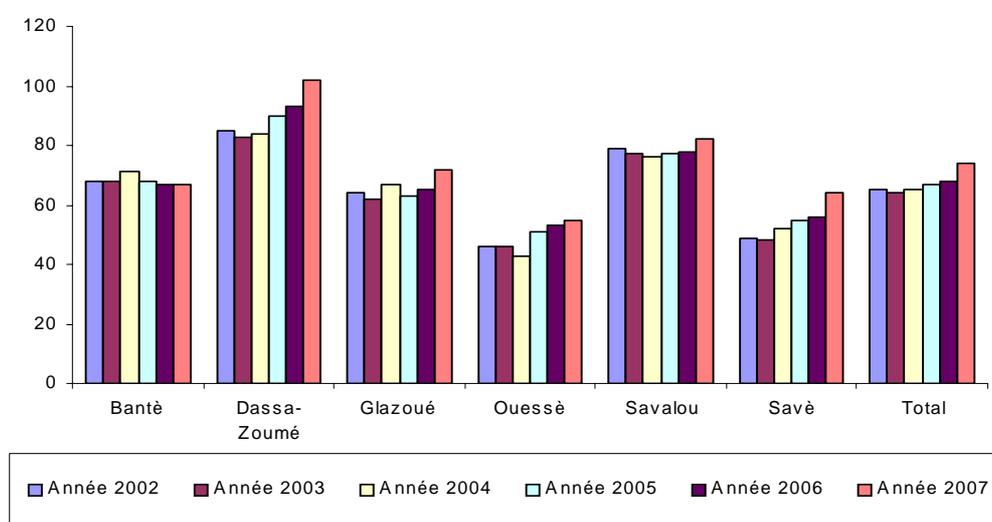


Figure n° 1 : Evolution du taux de desserte en milieu rural dans le département des Collines

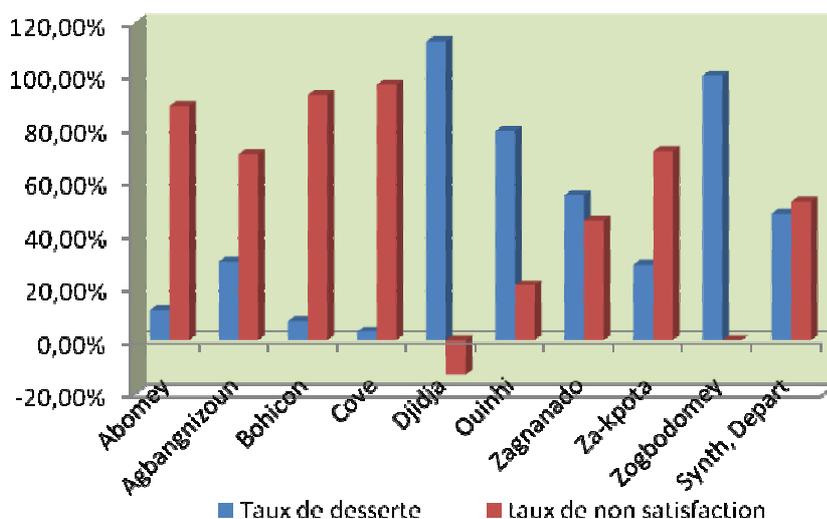


Figure n° 2 : Taux de desserte en eau dans les communes le département du Zou

La situation du département du Zou présenté dans la figure 2 présente des situations antipodales. Au regard des taux de non satisfaction, on observe que la commune de Djidja est suréquipé tandis que les communes de Abomey, Bohicon et Covè présentent une situation de desserte assez critique. Ce qui fait montre d'une disparité très accentué dans le Zou par rapport au département des collines. Toutefois, il est important de signaler la prise en compte du taux de desserte des communes à forte population urbaine avec réserve car le mode de calcul n'écarte pas le périmètre urbain avant l'estimation du taux de desserte.

Des témoignages reçus montrent que l'eau potable n'est utilisée que pour la boisson et la cuisson. Ainsi, l'atteste ces propos rapportés d'un chef de ménage interrogé dans le département.

Encart n° 1 : Témoignage sur les usages de l'eau potable

Tous les jours ma femme doit se lever très tôt à l'aube pour la recherche de l'eau. Cette recherche est devenue son quotidien et cela lui prend une bonne partie de la journée. Ce qui est bizarre, malgré sa volonté, elle a droit à une ou à au plus deux bassines d'eau par jour compte tenu de l'affluence et du nombre insuffisant du point d'eau. L'eau potable est une denrée très rare et très recherchée. Cette eau sert uniquement à préparer et à boire et non à d'autres usages.

Au regard de la cible 10 de l'objectif 7 des OMD, le taux de satisfaction des besoins en eau potable en 2015 pour les départements du Zou et des Collines sont respectivement de 62% et 76,5%. Ce qui suppose un effort énorme à consentir pour combler ce GAP tout en tenant compte de la dynamique démographique de la population.

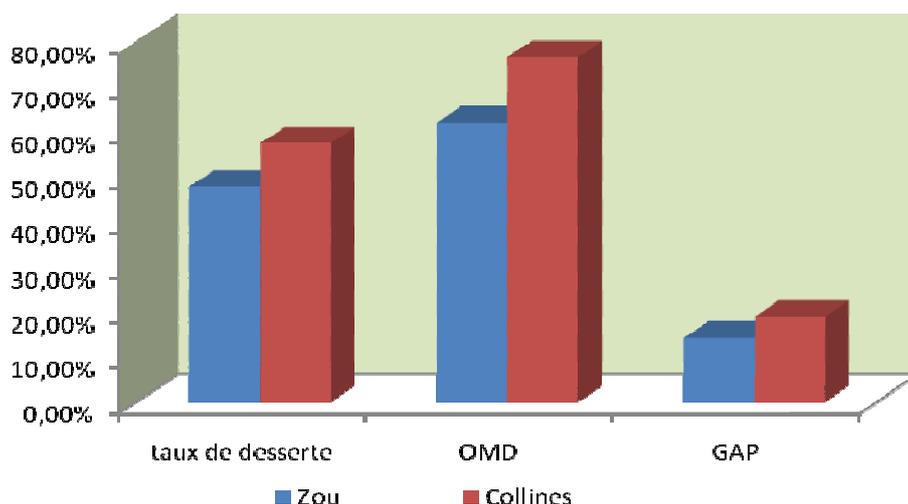


Figure n° 3 : GAP à combler pour l'atteinte des OMD

L'analyse de ce graphe à première lecture montre que l'atteinte des OMD au niveau départemental sera effective si l'on maintient le rythme de réalisation des ouvrages. Cette situation semble être l'arbre qui cache la forêt dans la mesure où les analyses du taux de desserte niveau arrondissement présente des disparités énormes. Même dans les

communes les mieux desservis comme Djidja, la situation est très critique dans certains arrondissements.

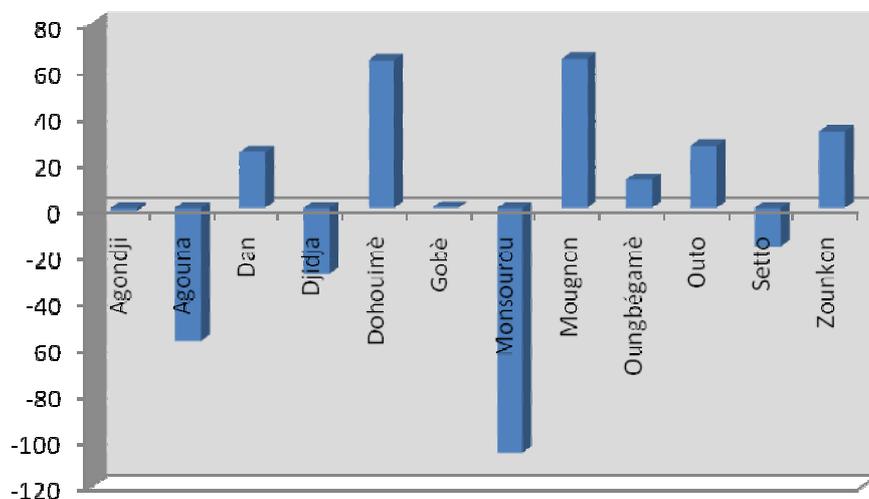


Figure n° 4 : Taux de non satisfaction en eau dans les arrondissements de Djidja

Cette situation d'inaccessibilité est due selon les localités à la démographie, à la distance qu'il faut parcourir pour atteindre le point d'eau, le faible revenu de certaines populations, les pannes répétées, la longue durée des pannes.

1.2. AEP urbain

Les périmètres urbains des départements du Zou et des Collines sont alimentés essentiellement par les eaux de captages des nappes souterraines en dehors de la commune de Savalou où l'eau est fournie à partir de la rivière Agbado après avoir subi les traitements nécessaires. Sur les 15 communes que comptent les deux départements seule, les communes de Ouèssè et de Ouinhi ne sont pas alimentées par l'eau de la SONEB. Le service de la SONEB est concentré dans le département du Zou avec 81,58% des branchements contre 18,42% pour les Collines.

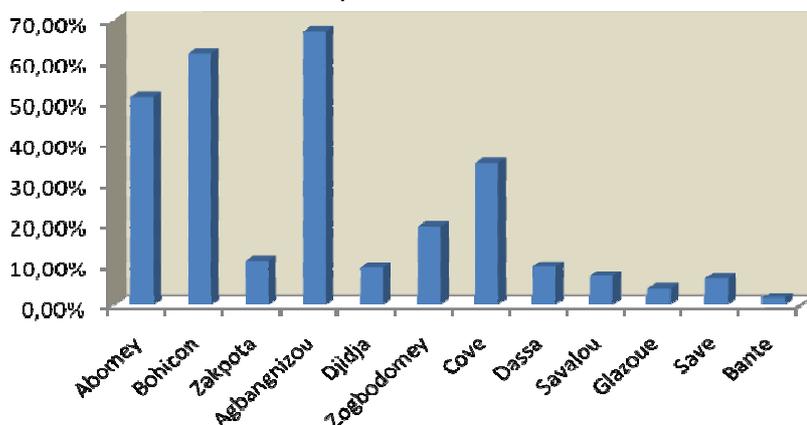


Figure n° 5 : Taux de couverture en eau potable en milieu urbain en décembre 2007

Le diagramme de la figure ci-dessus présente une situation très défavorisée des communes de Za-Kpota, Djidja, Dassa, Savalou, Glazoué, Savè et Bantè. Le taux de couverture moyen

de l'ensemble des deux départements est 20,39%. La situation critique des communes des Collines se justifie par le socle qui caractérise le sous sol. Ce qui rend la mobilisation de l'eau souterraine très difficile. A cela, il faut ajouter les conditions de vie des ménages qui ne sont toujours les meilleurs. A défaut d'un projet, un ménage se trouvant dans un rayon de 200m par rapport au réseau de la SONEB devra déboursier environ 1,5 à 3 millions de FCFA pour s'offrir un branchement à domicile.

1.3. Assainissement

Au même titre que le sous secteur de l'AEP, l'hygiène et l'assainissement constitue un sous secteur qui bénéficie de l'attention de la part du gouvernement, des partenaires techniques et financiers ainsi que les ONG et autres les institutions. Mais l'effort consenti par ces derniers est très peu perceptible. En témoigne les faibles taux d'accès présenté dans le diagramme suivant

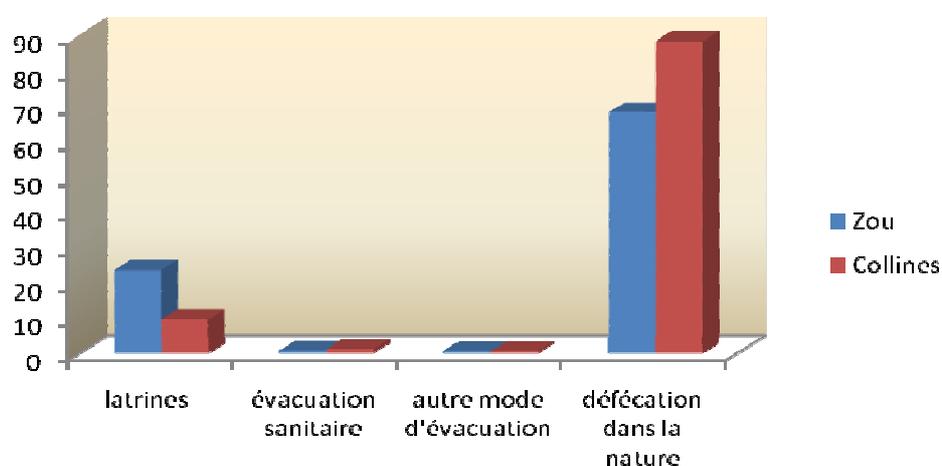


Figure n° 6 : Différents modes d'évacuation des excréta

Au niveau des deux départements, le taux d'évacuation des excréta à partir des ouvrages d'assainissement est encore très faible. La défécation dans la nature est le mode le plus utilisé.

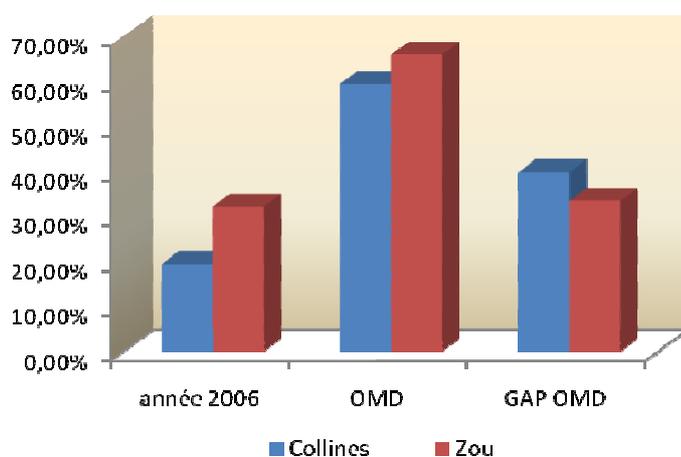


Figure n° 7 : taux de couverture en assainissement de base et OMD

De façon générale le taux d'accès à l'assainissement de base reste très faible. Ces taux sont estimés à 19,60% pour le Collines contre 32,3% pour le Zou. Le diagramme de la figure ci-

dessus présente les taux d'accès à l'assainissement de base et la situation espérée en 2015. Ce qui présente un gap très profond qui suscite de vives inquiétudes auprès des divers acteurs quant à l'atteinte des OMD.

Ces faibles taux de d'accès se justifient par le rythme lent de réalisation des ouvrages. En effet, dans le département du zou, les réalisations de 2007 et des prévisions OMD se présentent selon le diagramme ci-dessus.

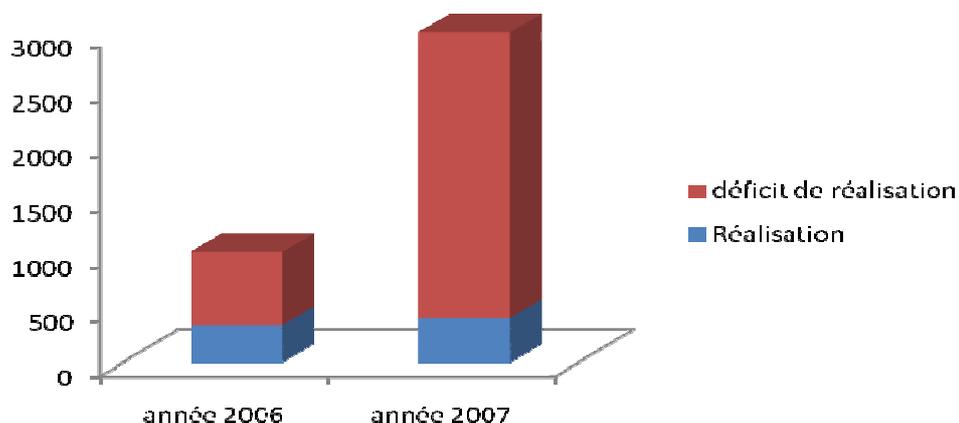


Figure n° 8 : Déficit de réalisations par rapport aux OMD

Au regard de cette situation, beaucoup d'effort doit être consentis si l'on doit atteindre les résultats escomptés en 2015.

Les facteurs fondamentaux de cette situation sont :

- La complexité du secteur de l'hygiène et de l'assainissement,
- La faible conscience professionnelle de certains agents,
- Le faible financement du secteur,
- La multiplicité des approches d'intervention (subvention et sans subvention).
- La pauvreté des populations.

Selon les responsables du sous secteur, l'espoir se rétrécit car comme une peau de chagrin puisque le financement de ce sous secteur est faible. Actuellement, l'expérience de la PHA le prouve bien.

Il est aussi important de remarquer que la situation ne se présente pas de la même manière en milieu rural qu'urbain. En effet, les taux d'accès sont beaucoup plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain. Sur le plan national, la couverture en ouvrages d'évacuation des excréta en milieu urbain est de 66,4% contre 17,5% en milieu rural (soit le quart environ). Il faut noter aussi que les plus faibles taux d'accès aux services adéquats d'assainissement se rencontrent le plus souvent dans les zones d'extrême pauvreté.

2. DYSFONCTIONNEMENTS

2.1. AEP rural

Le parc d'ouvrages bien encore très insuffisant pour satisfaire les besoins en eau potable de ces populations souffre de quelques difficultés qui amenuisent d'avantage le taux de desserte des départements. Parmi ces difficultés, les principales sont liées à la défaillance des systèmes de distribution de pièces de rechange pour la maintenance. Les pièces sont pour la plupart du temps commandées à l'étranger. Une commande faite peut durer

plusieurs mois avant qu'elle ne soit honorée. Le diagramme suivant présente la fréquence de pannes rencontrées sur les ouvrages fonctionnels.

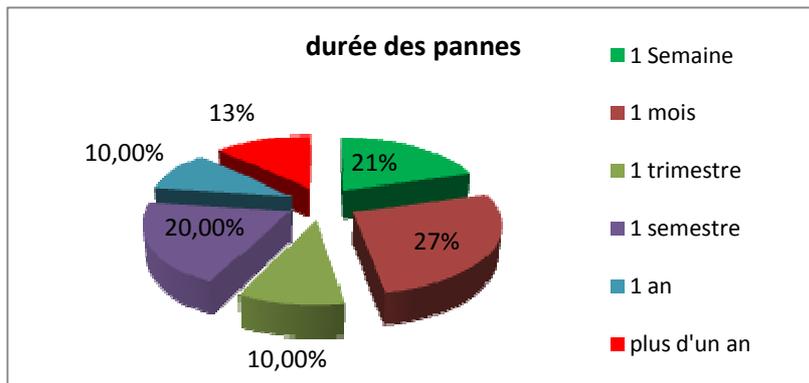


Figure n° 9 : Fréquence de pannes

Les taux de pannes de 19,77 % et 13,58% sur les ouvrages équipés respectivement pour les Collines et le Zou illustre bien la défaillance du système de maintenance. Quand on considère le niveau arrondissement et surtout village, les pannes deviennent très perceptibles. Ces pannes prolongées peuvent entraîner des ruptures de service de durée plus ou moins longue qui conduisent à terme à l'abandon du FPM. Les causes majeures de cette difficulté se résument aux points suivants :

- La faible ressource des ménages;
- La fluctuation des ressources;
- La faible solvabilité des usagers d'eau des FPM;
- Le manque de professionnalisme des structures de gestion;
- La longue rupture de service fait recourir les populations aux sources alternatives.

2.2. AEP urbain

La SONEB est confrontée à un certain nombre de problèmes dans les départements du Zou et des Collines tels que l'incapacité dans la satisfaction des demandes de raccordement. La pression de l'eau au niveau des robinets dans certaines zones des villes ne permet pas aux populations d'avoir la ressource à plein temps. Le réseau SONEB, enregistre des casses de tuyaux qui occasionnent des pertes énormes d'eau ; ce qui entraîne souvent la baisse de pression dans les zones situées en amont par rapport à la casse. On enregistre en moyenne des casses allant jusqu'à 30 fois dans un mois soit une casse tout les jours. Ce qui justifie les pertes estimées à 38,24% soit un rendement de 61,76%.

2.3. Assainissement

Dans certaines localités malgré l'existence de l'ouvrage, la population n'arrive pas à bénéficier des services y afférents à de l'insalubrité dans lequel végètent ces derniers. Ainsi, les ouvrages ne reçoivent pas toujours les entretiens quotidiens ou hebdomadaires nécessaires au maintien d'un environnement sain. Il est fréquent d'observer des actes de

vandalisme sur les ouvrages institutionnels notamment dans les écoles et les centres de santé. Tous ces facteurs ne font que réduire le niveau de satisfaction des ménages.

3. ORGANES DE GESTION DES OUVRAGES D'EAU

Deux types d'organes de gestion sont installés autour des points. Il s'agit :

- ✚ Associations des Usagers de l'Eau (AUE) : c'est une structure qui est installée au niveau des communes autour des Adductions d'Eau Villageoise (AEV). Elle représente en même l'organe de gestion lorsque l'ouvrage n'est pas affermé. Elle collecte les recettes de la vente de l'eau, assure l'entretien et la réparation de l'ouvrage et le versement des recettes à un compte ouvert à cet effet. Dans le cas où l'AEV est affermée c'est-à-dire la gestion de l'ouvrage est déléguée à un opérateur privé (fermier) après signature d'un contrat tripartite l'AUE-fermier-commune, l'AUE reçoit mandat:
 - de la commune, pour cogérer avec celle-ci l'AEV ;
 - des usagers de l'AEV, pour représenter ceux-ci et défendre leurs droits et intérêts tant auprès du fermier que de la Commune.
- ✚ Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) : Les CGPE constituent les organes de gestion des points d'eau au niveau des villages. Ils assurent la vente de l'eau, le recouvrement des recettes de l'eau, l'entretien et la réparation de l'ouvrage. Il faut souligner que les CGPE ne sont pas concernés par l'affermage.

Les rôles ne sont pas souvent bien assurés. Ces structures connaissent un certain nombre de dysfonctionnements qui occasionne des retards d'entretien et de réparation des ouvrages. Les recettes issues de la vente d'eau étant détournées et utilisées à d'autres fins.

.Les communes dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage doivent s'engager à :

- ✚ apporter son appui au fermier pour garantir le meilleur niveau de service aux populations ;
- ✚ aider l'AUE à s'acquitter de ses obligations découlant du contrat ;
- ✚ prendre les mesures requises pour assurer la stricte observance par toutes les parties, des clauses de bonne gestion de l'AEV telles que prescrites par le contrat et le cahier des charges ;
- ✚ veiller à la protection des équipements et des installations de l'AEV dans le cadre général des mesures concourant à la sécurité des biens et des personnes auxquelles elle se trouve astreinte sur son territoire, sans que le fermier puisse s'en prévaloir pour se dérober aux obligations contractuelles particulières qui lui incombent en cette matière;
- ✚ prendre des mesures exceptionnelles appropriées pour rétablir la continuité du service public de l'eau en cas de blocage ou de défaillance avérée des autres parties du contrat.

Une autre difficulté des communes est lié à l'insuffisance d'un personnel qualifié et compétents.

4. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'AEPHA PAR LES COMMUNES

Le tableau suivant présente les financements directs du secteur de l'eau et de l'assainissement par les communes.

Tableau n° 1 : Budgets accordés par les communes au secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement

Communes	Années Sous secteurs	2005	2006	2007	2008
Agbangnizoun	Eau	3632970	5 000 000	3 300 000	763 140
	Assainissement				
Bohicon	Eau			15 000 000	70 000 000
	Assainissement				
Dassa-Zoumè	Eau			240 00	15 000 000
	Assainissement				3000 000
Ouessè	Eau			2 500 000	3000 000
	Assainissement				
Savalou	Eau		1000 000		
	Assainissement			700 000	
Djidja	Eau				1 400 000
	Assainissement				

Source : données de terrain

Toujours au niveau de l'assainissement, on note une disparité dans les zones d'intervention. En effet, le programme PHA en cours d'exécution par la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base à travers ses services déconcentrés, privilégie les zones rurales. Encore à ce niveau, ce sont surtout les villages où il existe un point d'eau que la PHA intervient.

Chapitre II: ANALYSE ET PROPOSITIONS D'ACTION

1. QUELQUES ANALYSES DE SITUATION

1.1. Problématique de l'entretien des ouvrages d'assainissement dans les établissements publics.

Les centres de santé et les écoles sont par excellence, des lieux fréquentés par une frange importante de la population. On y trouve notamment les écoliers et les enseignants pour les écoles; les malades, les gardes malades et le personnel soignant pour les centres de santé. Au niveau de ces structures, diverses infrastructures sont réalisées pour assurer l'assainissement. Il s'agit des latrines, des lave-mains, des douches aménagées etc. L'entretien de ces ouvrages fait sérieusement défaut dans ces institutions reconnues comme celles qui doivent servir de modèles. Les constats sont parfois décevants et cela a été reconnu par les agents d'hygiène du département des Collines.

Au niveau des latrines: on retrouve des matières fécales sur les dalles de défécation, les feuilles de nettoyage anal à terre, des paniers remplis mais non vidés, des odeurs nauséabondes se dégagent des fosses de défécation, des mouches et les cafards dans la cabine de défécation etc.

Au niveau des puisards : état défectueux de certains puisards qui, une fois remplis, laissent couler l'eau; les moucherons pullulent, les moustiques se multiplient activement, etc.

Caniveaux: les caniveaux ne sont pas curés, les eaux usées s'y stagnent et dégagent des odeurs piquantes, les moucherons et les moustiques prolifèrent activement etc.

La conséquence de telle situation est que l'hygiène que l'on recherche n'est plus retrouvée. Ces institutions perdent leur valeur en matière d'hygiène. Les usagers sont exposés à diverses maladies.

1.2. Qualité des eaux.

Le département des Collines est une zone de socle. Ce qui n'offre pas une grande possibilité de captage d'eau à partir des eaux souterraines. L'alternative utilisée est la mobilisation et le traitement des eaux de surface à partir du fleuve Agbado en complément de quelques forages exploités par la SONEB.

L'eau provenant de Agbado servent à l'alimentation en eau potable de la ville de Savalou après traitement. Ce fleuve draine les eaux provenant de la ville de Savalou. Or dans cette ville, on rencontre de nombreux dépôt sauvages et la défécation dans la nature qui se poursuit.

Donc ces petits plans d'eau traversent la ville sont chargées ramassent à leur passage, les déchets de la ville et déversent dans Agbado, faisant de ce plan d'eau, le réceptacle des déchets. Ce qui accroît le coût de traitement de l'eau. Malgré ces efforts, des réserves sont toujours portés contre la qualité de l'eau servie à la population. En effet, cette eau conservé pendant plusieurs laisse des dépôts au fond du récipient qui la contient.

Un sondage fait sur le degré de satisfaction donne le graphe suivant :

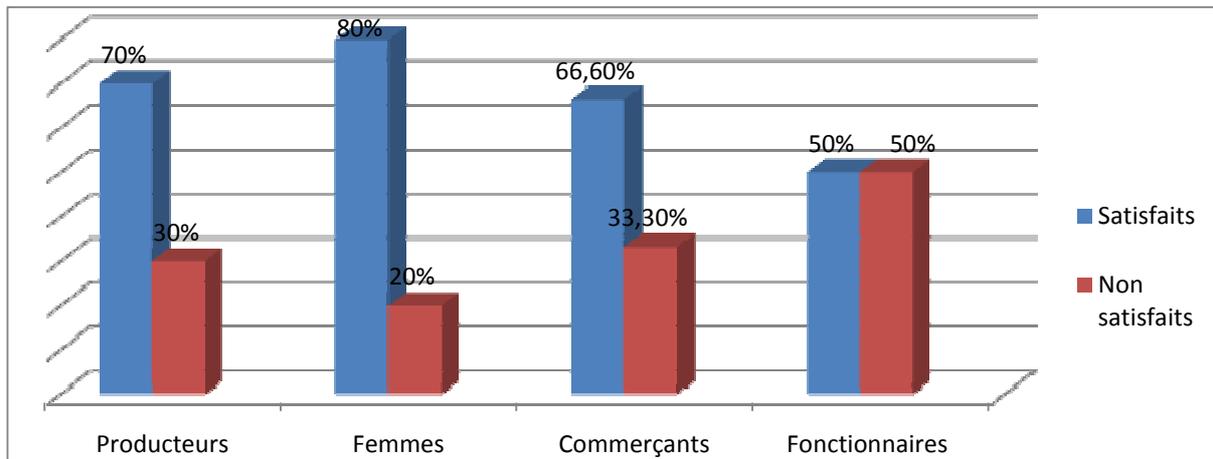


Figure n° 10 : Baromètre de satisfaction par rapport au service de la SONEB

L'analyse de ce graphe atteste toutes les réserves portées contre la qualité de l'eau.

1.3. Système de facturation de la SONEB

Au cours des investigations, plusieurs plaintes sont reçues des abonnés de la SONEB par rapport à la facturation de la consommation de l'eau. Selon les consommateurs les montants figurant sur les factures ne sont pas en adéquation avec les consommations réelles. L'analyse des résultats d'investigation ont permis de situer les causes à divers niveaux.

Au niveau de la SONEB, les imperfections suivantes ont été relevées :

- Erreur de relevé du compteur,
- Erreur liée à la saisie des données,
- Compteurs défectueux,
- Etc.

Au regard de ces causes, il est envisagé de :

- Sensibiliser les usagers sur comment utiliser les installations de la SONEB,
- Sensibiliser les usagers à suivre leur consommation pour prévenir à temps, la SONEB en cas de dysfonctionnement du compteur,
- Relever des compteurs devant les clients et de n'utiliser que matériaux de bonne qualité.

Au niveau des clients, on a noté

- Non suivi de la consommation de l'eau par les usagers,
- Pertes énormes pendant le puisage,
- Installations parfois mal faites,
- Ignorance de la méthode de calcul des consommations,
- Mauvaise gestion de l'eau,
- Vétusté des installations,

Pour éviter ces difficultés, il faut :

- Informer à temps la SONEB si un problème naît sur le réseau,
- Fermer le robinet d'arrêt,
- Utiliser des artisans plombiers compétents,
- Utiliser pour les branchements, des matériaux de bonne qualité.

1.4. Densification du réseau de la SONEB de Bohicon.

Un défi important reste à relever par la SONEB pour les centres urbains déjà desservis. Il s'agit de la continuité de service.

La distribution de l'eau à des moments donnés est enclin à de nombreuses difficultés. La coupure d'eau devient assez fréquente surtout dans les quartiers périphériques de la ville de Bohicon. Ce qui peut constituer un frein, quant à l'atteinte des OMD dans le domaine de l'eau, dans la commune de Bohicon. D'où la nécessité de mettre en place un programme de renforcement et modernisation des installations afin d'améliorer la qualité du service offert à la population.

Pour y parvenir, les solutions disponibles au niveau de la SONEB sont les suivantes :

- Rendre fonctionnels tous les forages de la SONEB de Bohicon,
- Augmenter la capacité d'eau brute en faisant de nouveaux forages,
- Changer la conduite de transport entre l'usine de pompage et celle de traitement en augmentant leur diamètre,
- Augmenter la capacité des pompes de reprise entre les deux usines,
- Rendre autonome les usines d'eau de la SONEB.

2. ANALYSE DES POLITIQUES ET STRATEGIES

2.1. Eau potable

A première vue, les deux stratégies évoquent dans leur contenu, les zones d'intervention des deux structures. Mais, une délimitation rigide ne saurait être faite quant à la zone péri urbaine qui, constitue un cadre géographique à caractère mixte. Toutefois, l'une (l'hydraulique villageoise) sert de tremplin ou de base à l'autre (SONEB) pour s'installer. Par conséquent, les politiques et stratégies se complètent. D'où la nécessité d'assurer l'interface entre la Direction Générale de l'Eau et celle de la SONEB pour ce qui concerne la prise en charge de l'approvisionnement en eau potable des populations des quartiers périphériques des villes.

Cependant, il faut reconnaître que d'un service à l'autre, l'approche utilisée n'est pas la même. De même, la pratique de prix de l'eau varie selon que ce sont les installations de la SONEB ou du service de l'eau. L'eau est facturée par mètre cube par la SONEB induisant donc la vente systématique de cette denrée précieuse. Ce qui n'est pas le cas pour l'hydraulique villageoise où la ressource eau, même si elle est vendue, ne se fait pas toujours au volume pour la population. Selon les investigations, c'est la population qui selon son niveau de revenu financier qui décide de la vente ou non de l'eau. Dans le cas où l'eau n'est pas vendue au volume, la communauté trouve d'autres alternatives pour assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages comme les cotisations périodiques ou au besoin.

Pour assurer un service durable à la population, il faut réaliser un investissement conséquent. Selon les responsables de la SONEB rencontrés, la contribution des bailleurs de fonds est assez déterminante et capitale pour la mise en œuvre de la stratégie 2006-2015 de l'AEP en milieu urbain.

Que ce soit le milieu rural ou le milieu urbain, les communes sont considérées comme des partenaires privilégiés. Aujourd'hui, les données collectées montrent que les communes sont impliquées dans le cadre de l'hydraulique villageoise mais de façon limitée.

2.2. Hygiène et assainissement de base

Le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement est doté de document d'orientation au niveau national. Ces documents constituent un cadre de référence à partir de laquelle des actions sont menées. La PNAHB est structurée à partir d'objectifs concrets et mesurables.

Quant à la PHA, elle est l'opérationnalisation de la politique et des stratégies dans le sous secteur de l'hygiène et de l'assainissement. C'est une approche intégratrice des aspects d'hygiène et d'assainissement basée essentiellement sur l'approche participative. Ainsi, avec les activités d'intermédiation sociale, des ménages parviennent à réaliser leurs propres latrines. Elle prend prioritairement en compte les milieux ruraux et péri urbains où il existe un ouvrage d'approvisionnement en eau potable. Ce qui conduit à une restriction de la zone d'exécution de la PHA. Or, les pratiques d'hygiène et l'assainissement n'ont pas de limite. Dans ces conditions, des inquiétudes pèsent sur l'atteinte des OMD.

3. INITIATIVES A CAPITALISER

3.1. Tontine pour la construction de latrines

Une initiative locale émanant d'un groupe de personnes et soutenue par l'agent d'hygiène PHA a consisté à instaurer une tontine pour la construction de latrines dans le village de Dékanmey (commune d'Agbangnizoun). L'objectif est d'amener les populations du village de Dékanmey à construire sur fonds propres des latrines dans leurs ménages. Signalons que c'est une initiative qui est entrain de payer car elle est entrain de faire taches d'huile car d'une prévision de 15 latrines, le nombre de réalisations à ce jour est de 32.

3.2. Accès payant aux latrines publiques dans le village de Ouoghi

Un accès payant aux latrines publiques dans le village Ouoghi (commune de Savè) est une première dans le pays. Cette initiative a pour but de garder les latrines publiques et à habituer les populations à son utilisation. Cette initiative est née de la morsure d'un enfant par un serpent pendant qu'il déféquait dans la brousse et qui a rendu l'âme par la suite. C'est ainsi qu'un des ressortissants du village très attristé par l'évènement a plaidé auprès de la Fondation Raoul Follereau en vue de la construction de quelques modules de latrines dans le village. Avant, pendant et après la construction de ces ouvrages, des sensibilisations ont été organisé dans le village sur le mode d'utilisation de ces latrines pour assurer sa pérennité. Un comité de gestion de cinq membres dont deux femmes fut mis en place. L'initiative a été très approuvée par la Fondation Raoul qui a accepté d'accompagner la population en assurant la motivation des agents d'entretien pendant cinq ans. L'utilisation des latrines est restée dans les habitudes des populations qui ont continué à entretenir les

latrines même après le retrait de la Fondation. Les recettes faites sont utilisées pour motiver les agents d'entretien à hauteur de 10%

4. FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR

4.1. - Forces

- la décentralisation du processus de prise de décision au niveau des services d'eau;
- la responsabilisation des communautés dans le processus de mise en œuvre et de l'exploitation de leur point d'eau;
- l'institutionnalisation de la participation de la communauté à l'investissement initial;
- la recherche de réduction des coûts de construction et d'entretien des ouvrages;
- la promotion du secteur privé ;
- l'implication progressive des autorités et responsables des communes dans la mise en œuvre des projets d'AEP ;

4.2. Faiblesses

- Faible capacité de la SONEB d'intervenir dans toutes les communes,
- Faible collaboration entre les agents de la SONEB, de Direction Départementale des Mines de l'Energie et de l'Eau et des Services de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base,
- Faible renforcement des capacités des responsables des services techniques et développement communautaire des communes
- Inégale répartition des ouvrages d'AEP dans les villages,
- les localités sans points d'eau potable et les villes ne sont pas prises en compte le projet PHA
- Faible financement du volet assainissement

5. PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES

Dans le domaine l'approvisionnement en eau potable les problèmes majeurs suivants ont été identifiés :

5.1. AEP rural

- Montant élevé de la participation à l'investissement initial,
- Transfert de compétence non assuré et capacité technique des communes non renforcée,
- Inexistence d'un système de gestion durable des ouvrages,
- Longue procédure de passation des marchés,
- Manque de protection de la ressource en eau,
- Répartition géographique inéquitable des ouvrages.

5.2. AEP Urbain

- Manque de collaboration entre la SONEB et les services de l'eau pour l'approvisionnement en eau dans les zones péri –urbaines,
- Insuffisance du réseau de la SONEB dans certaines agglomérations,
- Faible financement du sous – secteur,
- Cherté de l'eau,
- Faible taux de rentabilité du réseau existant dans certaines communes.

5.3. Assainissement

- Méconnaissance des textes et lois qui régissent le secteur de l'hygiène et de l'assainissement
- Problématique de la gestion des déchets liquides et solides en milieu urbain et rural
- Pesanteur socio – culturelles et économiques
- Problématique de la diversité des stratégies d'intervention dans le secteur de l'assainissement
- Mauvais entretien des ouvrages d'assainissement dans les établissements publics et les ménages.

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

La présente étude est un apport technique et social à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Au terme de l'état des lieux du secteur, l'on retiendra que, malgré des progrès significatifs accomplis dans le domaine de l'eau, les disparités que cachent les taux de couverture masquent la souffrance de certaines communautés qui, aujourd'hui font encore au quotidien de longues corvées d'eau. Tout portera à croire que les OMD seront atteints dans le sous secteur de l'eau avec des efforts assez substantiels. Quant au sous secteur de l'hygiène et de l'assainissement, beaucoup d'effort reste à fournir. L'Etat a un rôle charnière. Ce rôle consiste à converger les financements nécessaires vers le secteur et à harmoniser les approches d'intervention pour éviter les effets antagonistes.

Au terme de cette étude, nous formulons ces quelques suggestions :

Aux Structures déconcentrées de l'état, il faut

- ✓ mettre en place des cadres de concertation au niveau local regroupant toutes les structures déconcentrées et les acteurs à la base afin que les problèmes soient traités à la base avant de les remonter,
- ✓ Conduire de façon intégrée, les projets/programmes du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.
- ✓ mettre en place un plan de transfert de compétence aux communes et mettre à leur disposition, les moyens qu'il faut afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage dans le secteur.
- ✓ mettre en place un système de maintenance rendant disponible les pièces de rechange.

Aux communes, il faut,

- ✓ Opérationnaliser les actions liées au secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement contenues dans le PDC.
- ✓ Prévoir dans le budget de fonctionnement des communes, une part au secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.
- ✓ Dynamiser les formes de collaborations entre des services techniques des communes et structures déconcentrées. .
- ✓ Dynamiser les Comité de Gestion des Points d'Eau (CGP) en vue d'assurer la bonne gestion des ouvrages d'eau.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Gestion et préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution

La gestion des ressources en eau au Bénin est encore à l'état embryonnaire. La politique et la stratégie en la matière ainsi qu'un cadre institutionnel adéquat restent à finaliser.

Au niveau technique, une gestion efficace des ressources en eau du pays nécessite une bonne connaissance de la répartition géographique des ressources et de leur variation saisonnière et d'une année à l'autre. L'optimisation du suivi des ressources en eau a été identifiée comme une action prioritaire du Gouvernement du Bénin. La gestion technique des ressources n'acquiert cependant son plein sens que s'il existe un cadre législatif réglementaire applicable et appliqué. Or ceci n'est pas le cas aujourd'hui au Bénin. Le code de l'eau existant n'est pas opérationnel et il n'existe pratiquement pas de texte réglementaire. L'organisation actuelle de la répartition des tâches et responsabilités entre les différents gestionnaires et utilisateurs de la ressource (Ministères, autres services étatiques, utilisateurs industriels et agricoles, comités de gestion des points d'eau etc.) n'est pas claire et entraîne des conflits de compétences et d'attributions.

La dégradation de la qualité de l'eau est devenue un des problèmes majeurs qui affectent les ressources en eau et les systèmes aquatiques nationaux. Les zones de captage d'eau de la SONEB sont fortement menacées. En effet, des niveaux de pollution critiques de plusieurs tronçons de cours d'eau sont observés sur de longs parcours, en particulier en aval des principaux rejets urbains et industriels. De vastes secteurs des nappes superficielles d'eau souterraine connaissent également des niveaux de teneur en nitrates élevés ; supérieurs à la norme de potabilité. Cette dégradation de la qualité des ressources en eau est la conséquence des différents types de pollution dont elle fait l'objet. L'agriculture est une source majeure de pollution de la nappe par les engrais et les pesticides. L'insuffisance en matière de réponse à la problématique de la dégradation des ressources en eau a un impact économique et social indéniable.

En effet, le niveau critique de la qualité des ressources en eau renchérit le coût de sa potabilisation et par ricochet, le coût à la pompe pour les derniers consommateurs. Aussi, la dégradation de la qualité des ressources en eau risque de compromettre le développement des secteurs connexes aussi importants que l'agriculture ou le tourisme. Outre les aspects économiques, l'utilisation des eaux usées non épurées en aval des villes intérieures pour l'irrigation constitue un problème pour la santé publique où les maladies hydriques risquent de proliférer. Les questions à débattre sont :

- Quel est l'état de connaissance de la qualité des ressources en eau ? Quels sont les outils à mettre en place pour améliorer l'état de cette connaissance ? (Mise à niveau des laboratoires d'analyse d'eau, modélisation, cartes de vulnérabilité, objectifs de qualité; Elaboration des études de la qualité de l'eau des bassins versants) ;
- Le cadre institutionnel organisationnel et réglementaire existant est-il adéquat pour la préservation et la protection des ressources en eau ?
- Le retard accumulé en matière d'assainissement et d'épuration des eaux usées nécessite des investissements très importants. Quels sont les mécanismes à mettre en place pour financer ces investissements ?
- La préservation et la protection des ressources en eau requièrent des capacités humaines importantes. Quels sont les besoins en capacité humaine ? Quels sont les besoins en formation ?
- Les pays du pourtour méditerranéen connaissent la même problématique. Quels sont les axes de coopération à développer pour apporter une réponse commune à cette problématique ?
- Comment encourager la recherche scientifique nationale dans le domaine de la préservation et la protection des ressources en eau pour apporter des réponses adaptées à notre environnement économique et social et à nos moyens financiers limités ?

Annexe n° 2 : Problématique du VIH SIDA dans le secteur de l'AEPHA

Le VIH/SIDA est de loin, la maladie la plus redoutable, compte tenu de son impact social, tant sur le porteur du virus et sa progéniture que sur l'avenir d'un pays. « De 0,3% en 1990 et 3,2% en 1996, la prévalence du VIH/SIDA est passée à 4,1 % en 2001 et à près de 2 % en 2004 ; cette faiblesse est apparente ; car, selon les statistiques nationales, une personne est infectée toutes les 28 minutes, soit 52 personnes par jour, alors que quatre ans plus tôt, le nombre d'infections journalières n'était que de 35 (PNLS, 2003) ¹».

Pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, ceci implique que l'Objectif de Développement du Millénaire pour réduire de moitié la proportion de personnes, incapables d'accéder ou de s'offrir de l'eau potable, sera mis à mal. La même chose s'applique pour le Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg en 2002 dont l'objectif est de réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas accès à un assainissement amélioré. L'épidémie du VIH aura un impact négatif sur la quantité et la qualité des services offerts par le secteur de l'eau et de l'assainissement. Comme conséquence, la diminution de productivité et de capacité, due à la mort ou la maladie du personnel. On peut citer le manque de compétences du nouveau personnel et le manque de capacité de formation, la réduction du financement en raison de la baisse de taux de base et de la réduction de budget de l'Etat, ainsi que la baisse de performance du personnel de ce secteur.

¹ République du Bénin, Stratégie de Croissance et de Réduction Pauvreté, Décembre 2006, 64p

Annexe n° 3 : Problématique du genre et développement socio-économique dans le secteur de l'AEPA

A travers le monde développé, le scénario eau et genre est tout ce qu'il y a de plus familier: les femmes travaillent pour ramener l'eau nécessaires pour les besoins du foyer alors que les hommes prennent les décisions concernant la gestion des ressources en eau aux niveaux local et national. Dans plusieurs cas, l'analyse des perspectives du genre en relation avec les ressources en eau doit être abordée dans un contexte spécifique. A titre d'exemple, les problèmes à traiter concerneront l'usage productif de l'eau contre l'usage domestique, l'accès des femmes et des hommes à l'eau et le contrôle de l'eau et de la terre, les crédits et les services liés à la vulgarisation.

Le genre est un facteur critique pour garantir de la durabilité, et par conséquent le succès des projets de l'eau, d'hygiène et d'assainissement. L'intégration du genre est un moyen d'assurer une représentation adéquate des hommes et des femmes dans la mise en œuvre, la maintenance et le fonctionnement ainsi que la gestion des programmes et des projets. Cependant, il est remarqué une faible prise en compte de l'approche genre dans la mise en œuvre des programmes/projets d'AEPHA dans les zones d'étude. C'est le cas de la faible représentation des femmes dans les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE). Même dans les CGPE, les femmes occupent les postes secondaires de responsabilité : responsable à l'hygiène ou trésorerie.

Certains des défis à relever pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau sont les suivants:

- Un besoin d'adopter une approche intégrée et holiste en ce qui concerne les réformes de développement urbain et rural, afin d'autonomiser les femmes et leur ouvrir l'accès à la conception et la localisation des services en vue de répondre à leurs attentes économiques et domestiques ainsi qu'utiliser leur expertise spécialisé.
- Un besoin d'associer les expériences des Organisations à base Communautaires (COB) et des à celles des communautés et gouvernements locaux pour assurer une distribution de l'eau, et pour soutenir le développement des micro entreprises dans la reformulation des politiques en vigueur.
- La promotion pour le développement du secteur privé dans le domaine des ressources naturelles devrait prendre en considération les connaissances des femmes ainsi que les activités de subsistance pour le développement économique.
- La nécessité de renforcer les capacités des secteurs professionnels dans le but d'intégrer le genre parmi les ONG, CBO, et les gestionnaires.
- Dans le but de faciliter la gestion d'une eau saine, les services d'eau et d'assainissement devraient être fournis moyennant un impôt juste et raisonnable. Les systèmes de paiement devraient être flexibles afin de montrer que les femmes et les hommes dans différents groupes économiques se caractérisent différemment en fonction de leurs sources de revenus et de leur mobilité.

Annexe n° 4 : Caractéristique de la première initiative probante

Titre de l'initiative : Tontine pour la construction de latrines dans la localité de Hoénumigon dans le village Dékanmè commune d'Agbangnizoun

Promoteur de l'initiative : Groupe de 22 personnes (16 femmes et 6 hommes) avec l'appui de l'Agent d'Hygiène Madame VIHEGBE C. Constance.

Introduction :

Houénoumigon est un hameau du village Dékanmè situé dans la commune de d'Agbangnizoun. Dans ce village, rares sont ceux qui disposent dans leur ménage de latrines. Le mode de défécation se réduit pour la plupart des habitants à la défécation à l'air libre. C'est dans le cadre de la mise en œuvre du programme PADSEA 2 à travers la PHA, que l'initiative de faire de la tontine pour construire de latrines est née.

L'objectif principal est d'amener les populations du village de Dékanmè à construire sur fonds propres des latrines dans leurs ménages.

De façon spécifique, il s'agit de

- Faciliter aux ménages, l'accès aux latrines
- Contribuer à la réduction des maladies fécales.

Description des principales activités entreprises pour atteindre les objectifs

Au début des activités, une assemblée générale a été faite pour informer le village sur les activités du programme et de l'approche qui le sous tend. Suite à cette large information, les séances de sensibilisation et d'éducation ont commencé au niveau des ménages et des groupes sociaux. Au cours de ces séances de sensibilisation, il a été constaté que la population fait des tontines afin de permettre aux participants de faire de petites réalisations et de résoudre quelques problèmes qui se posent à elle. C'est ainsi qu'un jour, l'agent d'hygiène du village en collaboration avec les deux relais communautaires (une femme et un homme) a initié l'idée de tontine pour la construction de latrines au sein d'un groupe de 22 (Vingt-deux personnes) dont 16 femmes et 6 hommes du hameau Houénoumigon du village Dékanmè dans la commune d'Agbangnizoun.

L'initiative ainsi mise en place est caractérisée par :

- Le montant de la tontine est de 200F CFA par personne,
- La fréquence est de 4 jours c'est-à-dire la collecte des sous s'effectue tous les jours au marché d'Agbangnizoun.
- Le Montant regroupé s'élève à $200F \times 22 = 4.400 F$ CFA, est remis à la femme relais communautaire qui joue le rôle de trésorière.
- Le ramassage se fait au quatrième tour. Le total ramassé est de : $4.400 F \times 4 = 17.600F$ CFA.

Signalons au passage que la construction d'une latrine du type Mozambique dans la région nécessite un investissement de dix sept mille (17.000) F CFA sans l'apport du sable, de gravier et de l'eau. L'organisation est telle que les époux des femmes membres, ont la responsabilité de faire la fosse de défécation par groupe de quatre. C'est ainsi que progressivement tous les vingt deux (22) membres du groupement ont bénéficié tour à tour d'une latrine de type Mozambique.

Une fois satisfaction donnée aux membres de cette association, les deux relais ont porté la bonne nouvelle à la population environnante.

La vulgarisation de cette initiative a permis de construire 32 latrines sur une prévision de 15 dans la commune.



Une latrines de type Mozambique construite sur fonds propres

Aujourd'hui le groupement observe une pause dans le domaine de cette tontine. Il reprendra bientôt avec une nouvelle orientation. Les membres ont en projet la fabrication d'un couvercle du puits à grand diamètre fait dans le village par le Centre Béninois pour le Développement des Initiative à la Base (C.B.DI.BA.) depuis le 12/12/95.

Les avantages de cette initiative sont :

- La construction d'une latrine par des femmes à faible revenu,
- L'ouvrage latrine constitue un acquis pour les bénéficiaires et leur permet de jouir des avantages de cet ouvrage,
- L'initiative est vulgarisée progressivement au niveau d'autres ménages,
- Les bonnes habitudes d'hygiène et d'assainissement seront progressivement ancrées dans leurs pratiques.

Les faiblesses se traduisent par :

- La pause observée dans la suite de l'initiative risque d'émousser l'ardeur des membres,
- La disproportion entre l'effectif des femmes et celui des hommes ne répond guère aux critères de genre et développement.

Cette initiative a permis de dépasser les prévisions en construction de latrines dans la commune. Elle a permis aux ménages à faible revenu de construire de latrines.

Annexe n° 5 Caractérisation de la deuxième initiative probante

Titre de l'initiative : Payer l'accès aux latrines dans le village Ouoghi dans la commune de Savè.

Promoteur de l'initiative :

Ouoghi est un village de la commune de Savè. Dans ce village, rares sont ceux qui ont de latrines et qui les fréquentent. Il est situé à environ quinze kilomètres de Savè sur la route inter-Etat Cotonou – Parakou. Avant la construction des latrines et l'introduction de l'initiative, un enfant a été mordu par un serpent pendant qu'il déféquait dans la brousse. Ce dernier en est mort quelques jours plus tard. La population a gardé ce triste souvenir qui se perpétue de génération en génération.

Cette initiative a pour but d'aider la population de Ouoghi à entretenir les latrines publiques.

Description des principales activités entreprises.

Un ressortissant du village Ouoghi qui a en mémoire ce triste évènement a plaidé auprès de la Fondation Raoul Follereau en vue de la construction de quelques modules de latrines dans le village.

La Fondation a répondu favorablement en faisant construire trois modules de latrines chacune dans trois différents quartiers. Au cours de la construction, des séances de sensibilisation ont été organisées dans le village.

Un comité de gestion de cinq membres dont deux femmes fut mis en place afin de veiller sur les trois modules de latrines. Avant l'autorisation de l'utilisation des latrines, la population s'est réunie et a décidé que avant d'avoir accès aux latrines, il faut payer 10F CFA. La Fondation Raoul a approuvé l'initiative et a accepté d'accompagner la population en payant 5000 FCFA à ceux qui vont assurer l'entretien pendant cinq ans.

Après cinq ans, la gestion et l'entretien sont revenus à la population. Ceux désignés pour entretenir les ouvrages prennent désormais 10% des recettes faites. Un compte a été ouvert à la CLCAM pour domicilier les fonds.

Cette initiative a permis à la population de Ouoghi de :

- Rendre le village propre,
- D'éviter les risques de se faire mordre la nuit par un serpent dans la brousse,
- Réduire les risques de maladies hydro fécales
- Pérenniser l'idée de latrines dans le village
- Faire de recettes,

Faiblesses notées

La population n'est pas parvenue à faire la vidange du module de latrines rempli,

Le montant en caisse n'est pas connu,

Le travail bénévole des membres du comité de gestion émousse l'ardeur des premiers jours.

Pour dynamiser le comité de gestion des latrines, il faut les former et trouver en leur faveur, une forme de motivation.

Annexe n° 6 : Pré caractérisation des pannes

Communes enquêtées	Nombre d'ouvrages existants	Nombre d'ouvrages en pannes	Taux de pannes	Fréquence moyenne de pannes par ouvrage	Problème de pannes souvent rencontrées	Exceptions positives	Solutions adoptées
Agbangnizoun	96	29	27.96%	Une semaine à plus d'un an	-usure ou cassure du segment -usure du piston -usure de la bague de guidage -usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche -déchirure de la membrane de dégraissage	-	-réparation ou renouvellement de la pièce
Bohicon	51	14	24.49%	Une semaine à plus d'un an	-usure ou cassure du segment -usure du piston -usure de la bague de guidage -usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche -déchirure de la membrane de dégraissage	-	-réparation ou renouvellement de la pièce
Djidja				Une semaine à un an	-usure ou cassure du segment -usure du piston		

Communes enquêtées	Nombre d'ouvrages existants	Nombre d'ouvrages en pannes	Taux de pannes	Fréquence moyenne de pannes par ouvrage	Problème de pannes souvent rencontrées	Exceptions positives	Solutions adoptées
	492	55	10,08%		usure de la bague de guidage -usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche -déchirure de la membrane de dégraissage		
Ouinhi	159	30	17.31%	Une semaine à un an	-usure ou cassure du segment -usure du piston -usure de la bague de guidage -usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche -déchirure de la membrane de dégraissage		
Dassa-Zoumè	444	96	17.54%	Une semaine à un an	-usure ou cassure du segment -usure du piston -usure de la bague de guidage -usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche		

Communes enquêtées	Nombre d'ouvrages existants	Nombre d'ouvrages en pannes	Taux de pannes	Fréquence moyenne de pannes par ouvrage	Problème de pannes souvent rencontrées	Exceptions positives	Solutions adoptées
					-déchirure de la membrane de dégraissage		
Ouessè	292	58	17,31%	Une semaine à un	-usure ou cassure du segment -usure du piston -usure de la bague de guidage -usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche -déchirure de la membrane de dégraissage		
Savalou	424	150	26.15%	Une semaine à un	-usure ou cassure du segment -usure du piston -usure de la bague de guidage -usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche -déchirure de la membrane de dégraissage		
Savè				Une semaine à un	-usure ou cassure du segment -usure du piston -usure de la bague de guidage		

Communes enquêtées	Nombre d'ouvrages existants	Nombre d'ouvrages en pannes	Taux de pannes	Fréquence moyenne de pannes par ouvrage	Problème de pannes souvent rencontrés	Exceptions positives	Solutions adoptées
	201	36	15.38%		-usure de la bille -usure de la butée basse -usure de la boudruche -déchirure de la membrane de dégraissage		

Annexe n° 7 : Tableau synoptique des perceptions par rapport à l'eau

	Femmes		Producteurs		Commerçants		Artisans	
	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle
Accès à l'eau potable	* Présence de citerne, de puits traditionnels et très peu d'ouvrages d'AEP	** * Augmentation du nombre d'ouvrages d'AEP	* Présence de citerne, de puits traditionnels et très peu d'ouvrages d'AEP	*** Augmentation du nombre d'ouvrages d'AEP	* Présence de citerne, de puits traditionnels et très peu d'ouvrages d'AEP	*** Augmentation du nombre d'ouvrages d'AEP	* Présence de citerne, de puits traditionnels et très peu d'ouvrages d'AEP	*** Augmentation du nombre d'ouvrages d'AEP
Changements positifs	Diminution des cas de maladies diarrhéiques et des maux de ventre	-Disponibilité permanente de l'eau potable - Utilisation de l'eau potable à diverses fins, - Gain de temps lié à la réduction de la corvée d'eau, - Réduction notoire des cas de maladies diarrhéiques et des maux de ventre, - vente de l'eau potable dans la plupart des villages	Diminution des cas de maladies diarrhéiques et des maux de ventre	-Utilisation de l'eau potable au champ, -Accès facile à l'eau dans la transformation des produits courants -Disponibilité de l'eau en permanence, -Possibilité de consacrer plus de temps aux activités de production due à la réduction des cas maladies liées à l'eau, réduction de la corvée d'eau,	-Diminution des cas de maladies diarrhéiques et des maux de ventre, -Difficulté d'accès à l'eau potable - Insuffisance d'artisan réparateur des ouvrages d'AEP	Disponibilité en permanence de l'eau potable, Possibilité de consacrer assez de temps aux activités commerciales, Ventes de repas de bonne qualité	-Diminution des cas de maladies diarrhéiques et des maux de ventre - Insuffisance d'artisan réparateur des ouvrages d'AEP	Possibilité de se désaltérer régulièrement avec de l'eau potable sur les chantiers de travail Disponibilité de l'eau pour l'exécution des activités

Changements négatifs	<p>- La population consomme de l'eau de surface,</p> <p>-Fréquence régulière des maladies diarrhéiques</p> <p>- L'eau n'est pas systématiquement payée dans toutes les localités</p>	<p>- cas de pannes à répétition,</p> <p>- cherté de l'eau potable,</p> <p>- participation à l'investissement initial</p> <p>- L'achat de l'eau,</p> <p>- mauvaise gestion par les CGPE</p>	<p>Utilisation de l'eau de puits traditionnels,</p> <p>-perte de temps dans la recherche de l'eau,</p> <p>Limitation dans la production due à la non disponibilité permanente de l'eau,</p> <p>Coupure d'eau</p>	<p>- cas de pannes à répétition,</p> <p>- cherté de l'eau potable,</p> <p>- participation à l'investissement initial</p> <p>- L'achat de l'eau,</p> <p>- mauvaise gestion par les CGPE</p> <p>- Faible compétence des artisans réparateurs</p>	<p>Insuffisance d'eau pour beaucoup produire,</p> <p>Vente à un coût élevé de l'eau</p>	<p>Diminution des cas de maladies diarrhéiques et des maux de ventre</p>	<p>Retard dans l'exécution des activités,</p>	<p>-</p>
Solution	<p>Extension des AEV</p> <p>Installer les bornes fontaines dans les maisons</p> <p>Instituer la vente l'eau,</p> <p>Dynamiser le CGPE en tenant compte de l'approche genre.</p> <p>Former les artisans à la maintenance de l'ouvrage</p> <p>Créer dans les communes, les magasins de vente de pièces originales de rechange</p>							

Source : Données de terrain :

- * Faible niveau de satisfaction
- ** Niveau moyen de satisfaction
- *** Niveau de satisfaction acceptable

Annexe n° 8 : Tableau synoptique des perceptions par rapport à l'assainissement

	Femmes		Producteurs		Commerçants		Artisans	
	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle
Volet assainissement : évacuation des ordures	*	*	*	*	*	*	*	*
Changement positif	-	La plupart ménages évacuent les ordures ménagères dans les champs ou les trous pour servir d'engrais, brûlure des ordures ménagères Système de collecte primaire dans les villes	-	La plupart évacuent les ordures ménagères dans les champs ou les trous pour servir d'engrais, brûlure des ordures ménagères Système de collecte primaire dans les villes	-	La plupart évacuent les ordures ménagères dans les champs ou les trous pour servir d'engrais, brûlure des ordures ménagères Système de collecte primaire dans les villes	-	La plupart évacuent les ordures ménagères dans les champs ou les trous pour servir d'engrais, brûlure des ordures ménagères Système de collecte primaire dans les villes
Changement négatif	Présence partout de sac polyéthylène	Présence partout de sac polyéthylène	Présence partout de sac polyéthylène	Présence partout de sac polyéthylène	Présence partout de sac polyéthylène	Présence partout de sac polyéthylène	Présence partout de sac polyéthylène	Présence partout de sac polyéthylène
Solution	Sensibilisation des ménages à l'abonnement aux structures de pré collecte des ordures ménagères							

préconisée	Chercher à valoriser les ordures ménagères Aménager des lieux de regroupement des ordures.
-------------------	---

	Femmes		Producteurs		Commerçants		Artisans	
	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle	Situation il y a 5ans	Situation actuelle
Volet assainissement : évacuation des eaux usées	*	*	*	*	*	*	*	*
Changement positif	Déverser les eaux dans la nature	Déverser les eaux usées dans la nature Existence de quelques puisards à ciel ouvert	Déverser les eaux dans la nature	Déverser les eaux usées dans la nature Existence de quelques puisards à ciel ouvert	Déverser les eaux dans la nature	Déverser les eaux usées dans la nature Existence de quelques puisards à ciel ouvert		
Changement négatif	Multiplicité des moustiques	Multiplicité des moustiques, Mauvaise odeur dans les maisons et les alentours	Multiplicité des moustiques	Multiplicité des moustiques, Mauvaise odeur dans les maisons et les alentours	Multiplicité des moustiques	Multiplicité des moustiques, Mauvaise odeur dans les maisons et les alentours		
Solution préconisée	Sensibilisation des ménages à la construction des puisards ; Chercher à valoriser les eaux usées domestiques après leur traitement							